



Pau porte des Pyrénées
Communauté d'agglomération



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrat de Ville 2015-2020 Agglomération de Pau

Appel à projet 2016

**A destination des acteurs
sur les deux quartiers
prioritaires de la
Politique de la Ville**



Sommaire

<u>1.</u> LE CONTEXTE	p 3
<u>1.1.</u> Un contrat unique qui s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré	p 3
<u>1.2.</u> Un engagement des partenaires sur la mobilisation du droit commun	p 4
<u>2.</u> QUI PEUT REPONDRE A L'APPEL A PROJET 2016 DU CONTRAT DE VILLE ?	p 4
<u>3.</u> QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'APPEL A PROJET ?	p 5
<u>4.</u> LES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE	p 6
<u>5.</u> LES ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2016	p 8
<u>5.1.</u> Le pilier cohésion sociale	p 8
<u>5.2.</u> Le pilier emploi et développement économique	p 13
<u>6.</u> LES CRITERES D'EXAMEN DES DOSSIERS DEPOSES	p 16
<u>7.</u> LES ETAPES DE DEPOT DES PROJETS	p 17
<u>8.</u> CALENDRIER ET CONTACTS	p 17

1. LE CONTEXTE

1.1. Un contrat unique qui s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré

Le chapitre II de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et précise les modalités de participation citoyenne à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des nouveaux contrats.

La loi propose un cadre renouvelé d'ambitions avec une nouvelle génération de Contrats de Ville qui s'appuient sur un projet de territoire social et urbain intégré et transversal, porté par l'intercommunalité. Cette mesure vise à intégrer l'action sur les quartiers prioritaires dans un projet plus large d'Agglomération et en faire une question transversale à l'ensemble des politiques portées par l'Agglomération (développement économique, culturel, déplacements,...).

Le Contrat de Ville nouvelle génération apporte des changements de plusieurs ordres qui sont autant d'éléments majeurs de ce nouvel élan : une mobilisation accrue du droit commun, un rôle renforcé des intercommunalités, une réforme des mécanismes de péréquation, un nouveau programme national de renouvellement urbain, une mobilisation de l'ensemble des acteurs, l'intégration des différents dispositifs et reconnaissance des habitants des quartiers prioritaires avec l'inscription dans une démarche de co-construction avec eux, avec les associations et les acteurs économiques.

Cet accord cadre définit l'engagement de l'Agglomération et des partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de ville, dans la continuité des dispositifs de politique de la Ville. Il s'appuie sur trois leviers principaux :

- la mobilisation du droit commun pour plus d'efficacité, de pertinence et de cohérence de l'action publique et une meilleure visibilité et optimisation des financements
- une démarche intégrée impliquant la mobilisation de l'ensemble des services et des partenaires associatifs et institutionnels
- la participation des habitants et des autres acteurs via les conseils de citoyens

L'articulation du Contrat de Ville avec les politiques stratégiques du territoire est cruciale. Les objectifs des contrats de Ville doivent s'inscrire dans les orientations définies à l'échelle intercommunale par l'Agglomération et par ailleurs, l'ensemble des plans, schémas et contrats territoriaux doivent prendre en considération les objectifs de la politique de la ville. Le Contrat de ville est conçu comme un outil de mise en cohérence et d'articulation des différentes politiques de développement social et urbain à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Il constitue le cadre de mise en œuvre du projet de cohésion sociale en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et de leurs habitants.

Le projet de territoire est ainsi global et concerté :

- Global, en ce qu'il s'efforce d'approcher les problèmes en tenant compte de la pluralité de leurs dimensions
- Concerté, en ce que les points de vue tant des acteurs de terrain que des usagers sont recherchés : ils renforcent la pertinence des décisions et l'efficacité des actions

1.2. Un engagement des partenaires sur la mobilisation du droit commun

Pour réduire les inégalités dont souffrent encore trop souvent les habitants des quartiers défavorisés et restaurer ainsi l'égalité républicaine entre les territoires, la Politique de la Ville mobilise des crédits spécifiques, et repose prioritairement sur l'engagement des crédits de droit commun destinés à être déployés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il ne s'agit pas d'opposer ces moyens mais bien de les articuler. Ainsi, la loi de programmation pour la ville réaffirme le principe d'additionnalité de la politique de la ville.

Dans une logique d'efficacité, ce n'est qu'après optimisation des moyens de droit commun que les crédits spécifiques pourront être mobilisés de façon additionnelle. Ils ne viennent pas en substitution mais en complémentarité des crédits pour que la Politique de la Ville retrouve sa mission d'origine consistant à innover et à jouer un rôle de levier afin de rendre plus efficaces les politiques publiques dans les quartiers.

Mobiliser le droit commun est ainsi devenu une gageure des démarches de mise en œuvre de la Politique de la Ville. Aujourd'hui cet objectif est de nouveau affirmé avec plus de force du fait, à la fois, de la réduction des crédits et des territoires prioritaires, et de la difficulté à faire décroître les inégalités sociales entre les territoires. Mais mobiliser le droit commun, c'est interpeller la péréquation financière territoriale. Ce point interroge les partenariats, la mise en cohérence des objectifs des différents intervenants dans les quartiers prioritaires et se traduit de manière opérationnelle par des engagements financiers et la mise en place de pratiques partenariales.

Ce nouveau contrat unique engage donc notamment l'État et les collectivités partenaires à mobiliser les politiques publiques dans les quartiers, en inscrivant et chiffrant les moyens engagés par chacun.

2. QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJET 2016 DU CONTRAT DE VILLE ?

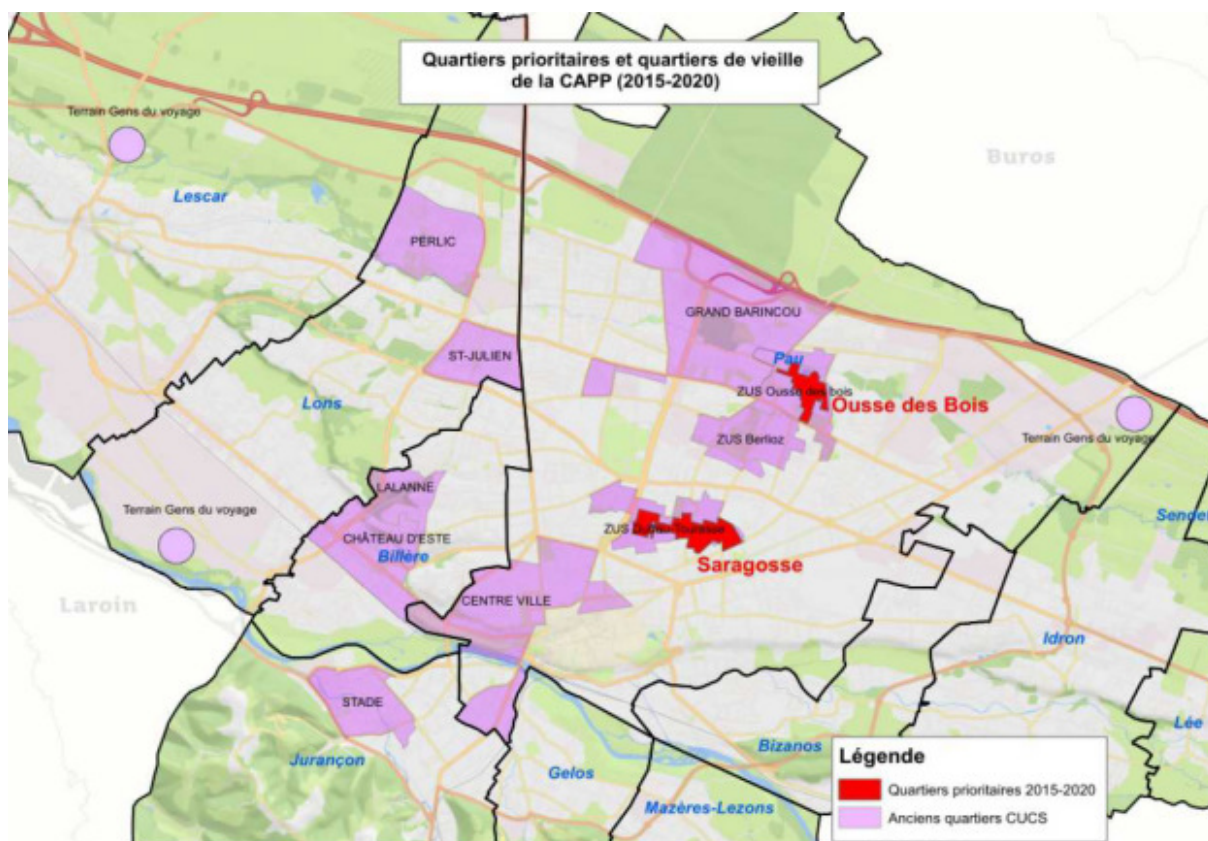
L'appel à projet s'adresse aux associations (loi 1901), aux collectivités territoriales, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et aux autres organismes à but non lucratif, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants des quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville (quartiers politiques de la ville et territoires vécus).

3. QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'APPEL A PROJET ?

La réforme de la Politique de la Ville s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. Elle a été établie par décret du 3 juillet 2014. L'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a pour objectif de définir les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » se substituant aux zones urbaines sensibles (ZUS), aux zones de redynamisation urbaine et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors ZUS.

Ses objectifs consistent à simplifier et mettre en cohérence la géographie prioritaire et à concentrer les interventions publiques dans une logique d'efficacité. La définition de cette nouvelle géographie s'appuie sur un critère englobant et objectif : le revenu des habitants, mesuré à partir de références locale et nationale. Il présente à la fois l'intérêt de permettre l'émergence des territoires concentrant les difficultés les plus importantes.

Avec l'application de la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire de l'Agglomération de PAU est fortement réduite. Seuls deux quartiers prioritaires ont été retenus : Ousse des Bois et une partie du quartier Saragosse.



Source : CAPP

Ces territoires vont pouvoir bénéficier des moyens suivants :

- un droit commun renforcé
- les crédits spécifiques de l'État pour la Politique de la Ville
- les crédits FSE et FEDER qu'ils soient fléchés Politique de la Ville ou non

Le quartier Dufau -Tourasse-Saragosse figure parmi les 200 sites éligibles pour les projets d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain. Cette opportunité constitue une occasion pour la Communauté d'Agglomération de PAU de définir un projet de renouvellement urbain susceptible d'aider à corriger les problématiques constatées sur le territoire Dufau-Tourasse en matière de mixité sociale, aménagement urbain, qualité et adaptation des équipements et de l'habitat aux besoins de la population, de maintien et développement de l'activité économique.

L'appréhension du territoire vécu par ailleurs offre une souplesse pour la prise en compte des besoins d'intervention sur les équipements publics accueillant des habitants des quartiers prioritaires et pour autant situés en dehors de leur périmètre.

4. LES PILIERS ET AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

3 PILIERS STRUCTURANT
Le pilier cohésion sociale Il vise à réduire les écarts de réussite scolaire, à mettre en place des espaces dédiés et d'actions dédiés aux familles, à prendre en compte des jeunes comme une richesse pour le territoire et limiter le non recours aux droits pour les habitants.
Le pilier emploi et développement économique Il vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération et à favoriser la création d'activités économiques et commerciales dans les territoires Politique de la Ville.
Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain Il vise à améliorer de manière significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et l'attractivité des quartiers. Cela passe par l'amélioration de l'habitat et la qualité urbaine, par une action volontariste sur le peuplement des quartiers et par une bonne gestion urbaine et sociale.

Dans l'appel à projet 2016 ne figure pas le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ». En effet, les actions répondant à ce pilier seront étudiées et mises en œuvre dans le cadre du programme de rénovation urbaine.

3 AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

L'égalité entre les femmes et les hommes

C'est un droit fondamental qui peine encore dans les quartiers Politiques de la Ville (comme ailleurs) à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Les femmes ont parfois du mal à trouver leur place dans l'espace public, à accéder aux droits et aux services et à prendre part aux dispositifs participatifs. Les inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. La prise en compte de cet axe implique un meilleur recueil des données sexuées afin de rendre visible les situations d'inégalité.

La prévention et la lutte contre les discriminations

Au sein du contrat de ville, elles nécessitent une approche intégrée et transversale. L'essentiel des discriminations étant systémiques, une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé mettant en lumière les situations vécues et permettant de prendre la mesure de la nature, de l'ampleur et des mécanismes à l'œuvre. Cette réflexion doit déboucher sur des actions concrètes réparties dans les différents axes : scolarité, éducation, emploi, accès aux droits et aux services, accès au logement... Appréhender la question de manière transversale nécessite toutefois de construire une dynamique locale garantissant la pérennité dans le temps de la prise en compte de la question.

La jeunesse

Elle apparaît comme une thématique transversale et prioritaire. Elle fait l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers. Elle couvre une large tranche d'âge allant de l'enfance aux jeunes adultes ce qui permet à la fois de conduire une action éducative et préventive.

Du côté des enfants, l'accent sera mis sur la réussite éducative et le soutien à la parentalité.

Du côté des adolescents et jeunes adultes, une attention particulière sera portée aux jeunes en risque de décrochage ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les adolescents et jeunes adultes apparaissent en effet comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale, la culture...

Un 4^{ème} axe transversal : La citoyenneté, les valeurs républicaines et la lutte contre les phénomènes de radicalisation

La Politique de la Ville doit permettre et encourager le dialogue avec les habitants, la promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines, et l'amélioration des outils pour échanger librement, en particulier avec la jeunesse et les populations les plus fragiles.

Des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs pourront être proposées selon les territoires et les demandes.

5. LES ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2016

Les crédits Politique de la Ville seront affectés aux actions qui bénéficieront à plus de 50 % aux habitants des deux territoires prioritaires et répondront aux priorités de cet appel à projet.

5.1. Le pilier cohésion sociale

Les objectifs prioritaires de ce pilier visent à renforcer le soutien aux populations les plus fragiles, accompagner la réussite éducative et la parentalité, garantir et promouvoir le « vivre ensemble » et la participation citoyenne.

Soutien aux populations les plus fragiles

Soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes les plus fragiles et lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion constituent aujourd'hui des enjeux majeurs. L'objectif central du contrat de ville sera de mettre l'accent sur les publics les plus fragilisés dans une visée d'insertion sociale et professionnelle. Aujourd'hui 12 558 ménages (19% des ménages de l'agglomération) vivent sous le seuil de pauvreté, dont 71% dans la commune de Pau. La part de personnes dont les revenus dépendent à 100 % de prestations sociales CAF s'élève à 20% en moyenne sur les quartiers prioritaires alors qu'elle est de 15% sur l'EPCI.

Dans un contexte de remise en cause régulière des droits principaux, il est plus que jamais crucial d'affirmer la nécessité de renforcer l'accès à ceux-ci (accès au logement, à l'alimentation, à la santé, à l'éducation, à l'emploi...). L'action vise à garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux : droits à l'éducation, au travail, à la santé, au logement et à la culture... Cet accès de tous aux droits fondamentaux n'est pas laissé aux seules dynamiques individuelles ou aux initiatives privées. Il inscrit la solidarité publique au cœur des destins individuels, en offrant un service ouvert à l'ensemble de la population, sans distinction, et en ayant la préoccupation constante d'un soutien à ceux qui en ont le plus besoin, de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations sociales.

L'action conduite à travers le contrat de ville doit contribuer à produire une capacité accrue de ses bénéficiaires à l'autonomie. C'est pourquoi cette action doit être non seulement solidaire, mais aussi « émancipatrice ». C'est cette perspective qui doit orienter l'action au quotidien des acteurs locaux, que ce soit au travers de l'accueil, de l'accompagnement ou de la déclinaison de dispositifs à travers des modalités appropriées au respect et à la confiance dans les potentialités des habitants.

L'enjeu consiste donc à garantir une autonomie et une émancipation individuelle et collective et à soutenir les trajectoires de promotion sociale (mobilité sociale ascendante) en développant les mesures d'accompagnement individuel ou collectif pour lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalité sociale. La réduction des écarts socio-économiques passe par une analyse globale des vulnérabilités.

Accompagner la réussite éducative et la parentalité

L'effort sur l'éducation doit rester une priorité pour favoriser la réussite scolaire et la formation des jeunes des quartiers qui ont des résultats scolaires plus faibles

que ceux de l'agglomération. La réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes constitue ainsi un axe fort du projet de territoire. Elle requiert un travail sur l'ensemble des freins qui peuvent entraver cette « réussite » : origine sociale, niveau scolaire des parents, environnement culturel, représentations sur les parents qui peuvent induire des formes de discriminations...

La réussite scolaire et éducative s'appuie ainsi sur différents leviers que sont :

- l'accompagnement à la scolarité : pour réduire les écarts de réussite scolaire et le nombre de décrocheurs, accompagner la formation initiale et l'orientation des jeunes
- le soutien aux dynamiques de développement autour du sport, de la culture, des loisirs pour accompagner les parcours,
- le soutien à la parentalité : l'amélioration du bien-être, des enfants et des jeunes, passe aussi par la réaffirmation et la valorisation du rôle des parents.

Les acteurs du contrat de ville s'accordent également sur l'importance d'un principe d'intervention : le développement du volet préventif auprès des jeunes enfants et des adolescents. L'accompagnement de la réussite éducative implique par ailleurs une meilleure coordination de l'action permettant de favoriser la continuité et la cohérence des parcours éducatifs. Il s'inscrit dans l'actualisation de la politique éducative globale notamment en direction des adolescents.

Garantir et promouvoir le vivre ensemble et la participation citoyenne

La participation des habitants est une thématique récurrente de la Politique de la Ville. Afin qu'elle ne reste pas un vain mot, l'objectif de l'agglomération et de la ville de PAU est bien de réunir les conditions d'une réelle coproduction.

Redonner une capacité d'agir aux citoyens, relancer des démarches participatives, constituent des conditions incontournables du renouveau de la politique de la ville. Ceci suppose de s'appuyer sur le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire pour favoriser la participation des habitants tout en renouvelant les pratiques des professionnels et soutenir la vie associative sans la fragiliser.

Cet objectif part du principe de la considération des habitants comme des ressources précieuses pour l'ensemble du corps social. Et traité comme tels : droit à l'expression, dignité, accueil et accompagnement respectueux des personnes quels que soient leur niveau de précarité ou leur problématiques sociales.

Au-delà de la mise en œuvre des conseils citoyens (qui doivent avoir un réel pouvoir), il s'agit aussi de susciter l'expression des habitants en dehors des dispositifs institutionnalisés, soutenir les initiatives des habitants, ouvrir des espaces pour la participation des jeunes, mobiliser des habitants dans la gestion de leur cadre de vie. Partir de l'expertise de chacun, favoriser le droit à l'expression, développer la citoyenneté notamment des jeunes, sont des enjeux centraux.

Les objectifs pour le pilier cohésion sociale de l'appel à projet 2016

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorités d'actions	Critères
Lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalités sociales	<p>Limiter le non recours aux droits pour soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes en situation de précarité ou d'exclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les connaissances des différents acteurs sur les différents dispositifs et droits fondamentaux dans le cadre d'un « primo accueil » - Permettre aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement et le rôle des institutions (création d'outils innovants, acquisition des repères sociolinguistiques, développer les outils numériques,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes isolées repérées - Nombre de mise en relation ou de résolution lors des primo-accueils - Augmentation du nombre de bénéficiaires s'adressant aux organismes sans passer par une structure de proximité
Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents	<p>Réduire les écarts de réussite scolaire</p> <p>Assurer une meilleure cohérence dans l'offre d'accompagnement périscolaire</p> <p>Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques et de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des projets transversaux impliquant l'ensemble des parties prenantes (école, famille, temps libre) - Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire en travaillant sur les différents facteurs de décrochage (estime de soi, orientation subie,...) - Améliorer et élargir l'offre périscolaire (activités innovantes, lien au numérique en lien avec le PEDT) - Développer des actions de médiation et hors les murs pour mieux accompagner les publics éloignés des équipements dédiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des retards et de l'absentéisme - Taux d'assiduité des enfants suivis dans le cadre des plateformes de lutte contre le décrochage - Taux de participation des parents et degré d'implication - Nombre de propositions innovantes dans le cadre du périscolaire - Nombre d'enfants bénéficiant d'activités périscolaire n'ayant pas d'activités extrascolaires - Nombre de licences ou adhésions pour l'année 2016/2017 - Nombre d'actions de médiation auprès des publics éloignés - Typologie de l'offre
Reconnaître et soutenir les parents dans leur rôle éducatif	<p>Valoriser et soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les synergies entre acteurs et favoriser la création de lieux dédiés à la parentalité en lien avec les acteurs du territoire - Valoriser et soutenir les compétences des parents en travaillant sur des actions de « ressourcement » (estime de soi, coaching parental,...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place » d'espaces familles » - Nombre de parents concernés - Nombre d'acteurs mobilisés autour des projets

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorités d'actions	Critères
Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en matière de santé	<p>Améliorer l'équilibre alimentaire au sein des familles et prévenir le surpoids et l'obésité des enfants</p> <p>Améliorer le rythme de vie des enfants</p> <p>Développer des actions en faveur de la santé mentales des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des ateliers de sensibilisation à l'équilibre alimentaire - Proposer un appui méthodologique aux acteurs pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'équilibre alimentaire - Développer l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les âges - Mettre en œuvre des ateliers de pratique sur le bon usage des écrans, d'internet et d'éducation aux médias - Développer des actions visant à lutter contre l'isolement et renforcer l'estime de soi auprès des publics les plus éloignés des structures en lien avec le contrat local de santé mentale - Permettre aux professionnels de renforcer leurs compétences en matière de repérage, d'accompagnement et d'orientation des personnes en souffrance 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions mises en place autour de l'équilibre alimentaire - Typologie des personnes impliquées - Nombre et typologie des partenaires mobilisés - Taux de participation des habitants - Évolution des pratiques liées à l'usage d'internet - Nombre d'ateliers sur l'usage des écrans dans le cercle personnel
Favoriser l'accès à la culture	Soutenir et renforcer l'accès à la culture pour tous	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets hors les murs en lien avec le projet culturel de territoire - Soutenir des projets innovants et exigeants permettant aux publics éloignés de la culture de développer leurs compétences psychosociales et aux enfants leur réussite scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation des enfants, des jeunes et des familles aux actions culturelles - Nombre d'acteurs mobilisés - Nombre d'actions culturelles mise en œuvre sur les quartiers Politique de la Ville - Nombre de projets hors les murs - Taux de fréquentation des équipements culturels - Nombre de projets sur l'espace public
Soutenir les initiatives et développer la capacité d'agir des citoyens	Favoriser la participation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions permettant aux jeunes de s'exprimer et que leur parole soit prise en compte - Renouveler les formes de participation et favoriser les initiatives co-construites pour impliquer les personnes que l'on ne voit jamais dans les structures 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'habitants impliqués dans les ateliers citoyens - Taux de fréquentation de la maison du citoyen - Nombre de projets issus des ateliers

Les objectifs transversaux pour le pilier cohésion sociale

Axes transversaux	Orientations d'actions
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le suivi du parcours des jeunes - Coordonner une action éducative à la lutte contre les discriminations - Sensibiliser et former les acteurs - Promouvoir les stages des élèves dans les entreprises - Renforcer les liens entre acteurs économiques employeurs et les habitants des deux territoires politique de la ville
Égalité femme/homme	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes - Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence. - Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles / garçons - Sensibiliser les professionnels à l'égalité - Accompagner les familles monoparentales Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales - Mettre en place des actions autour de la diversité (sociale, culturelle, ...)
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les interventions des jeunes sur les espaces publics - Participer à la création d'un dispositif d'animation itinérant - Développer la pratique sportive féminine dans les quartiers prioritaires en proposant des offres attrayantes et novatrices pour le public féminin afin de capter leur participation et ainsi augmenter leur taux de licence - Promouvoir les activités périscolaires de qualité dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs et mettant en valeur les notions de citoyenneté, de laïcité, de mixité, et du vivre ensemble. - Améliorer la cohérence entre les dispositifs jeunesse existants (CEL, CEJ, PRE, CLAS, REAP, PEDT, PEL, accès à la culture..). - Mettre en œuvre des projets dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances
Citoyenneté et valeurs républicaines	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que la jeunesse puisse s'appropriier les principes fondamentaux de la République et qu'elle soit accompagnée dans ses démarches d'engagement citoyen. - Promouvoir la laïcité - Soutenir les parents dans leur mission éducative. - Former les acteurs et intervenants - Favoriser les dimensions pluri-partenariales (éducation populaire, éducation nationale, éducation spécialisée...)

5.2. Le pilier emploi et développement économique

L'objectif du pilier emploi et développement économique consiste à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires politique de la ville et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations. En effet, lors du diagnostic les éléments suivants nous ont permis de mieux cibler les priorités pour agir :

- Le taux de chômage reste important dans les 2 quartiers prioritaires (notamment sur Ousse des Bois). Les jeunes et les femmes connaissent des situations encore plus difficiles.
- Les freins à l'emploi restent importants voire s'amplifient (mobilité, maîtrise du français, mode de garde, faible niveau de qualification...).
- Existence d'un public très éloigné de l'emploi qui nécessite un travail préalable d'insertion sociale, remobilisation, acquisition des codes nécessaires pour une insertion en entreprise...
- Des actions de remobilisation qui ne trouvent pas toujours leur public.
- Les questions de prévention et lutte contre les discriminations restent très peu abordées.
- Pour optimiser les moyens en baisse, il semble nécessaire de retravailler sur le terrain, le sens et les modalités du partenariat et la lisibilité des dispositifs
- Un taux de création d'entreprises moindre sur les quartiers prioritaires qu'à l'échelle communautaire malgré les potentialités.
- Le public des quartiers (Hameau et Saragosse) a du mal à accéder à des services de proximité utiles à leur vie quotidienne. Ils présentent cependant un potentiel économique important (en terme d'initiatives), mais qui nécessite un accompagnement spécifique et des formations adaptées.
- Cette capacité d'initiative peut être limitée par des freins linguistiques et culturels face aux démarches liées à la création, mais aussi par la méconnaissance de la culture entrepreneuriale et des démarches administratives.
- Le pourcentage des femmes qui créent des activités demeure très faible par rapport à celui des hommes.
- Un service d'Amorçage de Projets (SAP) pour favoriser et encourager la création d'activités et l'envie d'entreprendre dans les quartiers prioritaires a permis de créer 68 activités.
- Le projet de création d'activité est très souvent freiné par les difficultés pour certains habitants de trouver des locaux du fait des prix des loyers et des garanties demandées.
- Au sein des quartiers, la dynamique de création d'activités constitue une alternative à la difficulté pour les habitants d'accéder à un emploi salarié durable.
- Une diversité d'activités commerciales au sein des quartiers mais pas de réelle stratégie de développement.
- Une offre à requalifier pour maintenir la vitalité du commerce de proximité.

Fort de ces constats, il s'agira d'une part d'améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins à l'accès à l'emploi (développer la mobilité, travailler sur l'accès aux soins et la prévention santé,

faciliter les modes de garde, lutter contre toute forme de discriminations d'accès au droit, à l'emploi...).

Il s'agit également de lutter contre l'isolement des personnes et des familles et développer et renforcer les services à la personne et l'offre d'insertion (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI...).

L'accès à l'emploi des jeunes constitue tout particulièrement un objectif prioritaire. Les jeunes apparaissent comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale et la culture...

Ces évolutions interpellent les politiques publiques et posent la question d'agir de manière volontariste sur ce public. L'accès à l'emploi des jeunes interroge particulièrement :

- La scolarité et la formation : orientation, qualification, apprentissage
- Les freins spécifiques à l'emploi : mobilité, accès au logement, santé, discriminations, etc.

Les objectifs pour le pilier emploi et développement économique de l'appel à projet 2016

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Priorités d'actions	Critères
Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	<p>Agir pour lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi</p> <p>Agir pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi</p> <p>Mobiliser et agir contre les phénomènes de rupture et d'isolement</p> <p>Cet objectif concerne l'ensemble des freins, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les difficultés personnelles, l'isolement, la mobilisation, la confiance en soi - l'accès aux outils numériques - la mobilité - la maîtrise de la langue française et des savoirs de base 	<p>Développer les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'information et la découverte des métiers et de mise en relation avec l'entreprise - d'appropriation des codes de l'entreprise et le développement des comportements adaptés au monde du travail - de médiation par les structures d'animation existantes sur les quartiers pour orienter les publics vers les dispositifs d'accompagnement Emploi/Formation existants - d'animation d'ateliers pour l'appui à la recherche d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes visées - Typologie des personnes visées : genre, âge, niveau de qualification - Liste des acteurs et/ou actions en amont (avant l'entrée) ou en aval de l'action (à la sortie) - Répartition du nombre de personnes selon le type de sorties prévues de l'action - Volumes horaires des actions et répartition entre temps collectifs et temps individuels - Durée moyenne de l'action / personne - Nombre de personnes en emploi – formation...
Favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires	Mettre en œuvre une démarche coordonnée pour la création d'entreprise	<p>Mise en œuvre d'une démarche coordonnée à l'échelle des quartiers prioritaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les habitants des quartiers à la création d'entreprise notamment les femmes - proposer un accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers - proposer un accompagnement pour l'implantation d'activités économiques dans les quartiers - proposer un suivi aux entrepreneurs démarrant leur activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes visées par chaque action : sensibilisation, appui à la création, suivi - Typologie des personnes visées : genre, âge, niveau de qualification - Nombre d'activités créées - Liste des acteurs et/ou actions coordonnées

Les objectifs transversaux du pilier emploi et développement économique

Axes transversaux	Orientations d'actions
Lutte contre les discriminations	<p>Veiller strictement à l'application des principes de non-discrimination pour l'ensemble des actions, notamment dans la communication autour des actions, l'accès des publics aux actions...</p> <p>Mettre en œuvre des actions à destination des publics susceptibles d'être confrontés à la discrimination, notamment les publics ciblés concernant l'emploi : les jeunes, les femmes chef de famille monoparentale, les seniors.</p> <p>Développer les actions de formation et de sensibilisation des personnels en charge des actions.</p>
Égalité femme/homme	<p>Veiller à développer l'accès des femmes, notamment chef de famille monoparentale, à l'ensemble des actions.</p> <p>Veiller à la proportionnalité homme/femme dans l'accès aux actions. Favoriser l'accès des femmes aux métiers réputés masculins et réciproquement.</p> <p>Prendre en compte les freins spécifiques liés au genre.</p>
Jeunesse	<p>Veiller à développer l'accès des jeunes à l'ensemble des actions. Prendre en compte les freins spécifiques liés à l'âge.</p> <p>Prendre en compte dans toutes les actions la problématique des codes de l'Entreprise et des comportements adaptés et inadaptés au monde du travail.</p>
Citoyenneté et valeurs républicaines	<p>Informier les publics sur leurs droits en matière d'accès au droit commun en matière d'Emploi/Formation.</p> <p>Favoriser l'accès des publics au droit commun en matière d'Emploi/Formation.</p> <p>Favoriser les actions permettant l'accès à des actions collectives pour agir sur l'isolement, la mobilisation et l'implication citoyenne.</p>

6. Les critères d'examen des dossiers déposés

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes seront examinés :

1. Sur la forme

- Le dossier de demande de subvention doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises)
- Le dossier doit être intégralement renseigné
- Avoir transmis le bilan de l'action 2015 en cas de renouvellement d'une action

2. Sur le fond

Les projets proposés doivent d'une part, bénéficier au minimum à 50 % aux habitants des 2 quartiers Politique de la Ville et d'autre part, s'inscrire dans l'un des 2 piliers déclinés sous formes de priorités d'actions.

Les projets doivent également, répondre au minimum à l'un des quatre axes transversaux.

Ces éléments doivent être renseignés sur le dossier de subvention en cochant les cases appropriées.

Les projets devront :

1. Promouvoir l'expérimentation et l'innovation. En effet, une attention toute particulière sera portée sur les projets novateurs
2. Mobiliser un large partenariat local.
3. Être élaboré en concertation avec les habitants et préciser les modalités d'implication de ces derniers
4. S'inscrire en complémentarité avec les différentes politiques publiques. Il ne s'agit pas de proposer une action supplémentaire concurrentielle mais de démontrer la cohérence globale et les coopérations avec les acteurs du territoire.
5. Rechercher en priorité des financements de droit commun. Les actions devront faire apparaître dans leurs budgets de l'action un co-financement au minimum de 50 % (fonds propres, collectivités territoriales, État, financements privés,...). Cette règle sera appréciée par le Conseil d'Administration du GIP/DSU selon la taille de l'association. Les projets novateurs pourront bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 80 % du budget de l'action.
6. Prévoir des indicateurs et critères d'évaluation

7. Les étapes du dépôt des projets

Les porteurs devront remplir le dossier de demande de subvention accessible sur simple demande à l'adresse suivante :

GIP/DSU de l'Agglomération de Pau
4 rue Henri IV
CS 77509
64075 PAU CEDEX

8. Le calendrier

Dépôt des dossiers par courrier électronique ou postal au plus tard le **9 mars 2016**

Personnes à contacter

Objet	Référents	Adresses mail
Renseignements sur le dossier, les échéances, l'organisation	Laure Fauthoux	l.fauthoux@agglo-pau.fr
Emploi, Insertion	Jean Michel Perot	jm.perot@agglo-pau.fr
Parentalité	Patrice Baduel	p.baduel@ville-pau.fr
Réussite éducative	Cécile Morichon	c.morichon@agglo-pau.fr
Santé, non recours aux droits	Laure Carrère	l.carrere@agglo-pau.fr
Jeunesse	Anne Sophie Antoine Zatta	a.antoine-zatta@ville-pau.fr
Offres culturelles, sportives et socio-culturelles	Emmanuel Haudebourg	e.haudebourg@ville-pau.fr